

## **FAVORISER L'ACCES A L'EMPLOI ET ACCOMPAGNER LES ADULTES CONFRONTES AUX ACCIDENTS DE LA VIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, le RSA a remplacé le RMI, l'Allocation pour Parent Isolé (API) et les mesures d'intéressement à la reprise d'activité.

Le Département s'est vu renforcé dans son rôle de chef de file de l'insertion.

Soucieux d'assumer cette mission avec force et détermination, le Département du Doubs entend se donner les moyens d'accompagner chaque allocataire du RSA dans son parcours d'insertion, en s'appuyant sur ses moyens propres, mais également sur les partenaires engagés à un titre ou à un autre sur cette problématique.

Les allocataires du RSA, quel que soit leur lieu de vie sur le territoire départemental, doivent pouvoir accéder à leurs droits à l'allocation et à un accompagnement professionnel ou social.

S'appuyant sur sa politique de développement économique, et notamment sur son programme soutenu d'investissement, le Département vise l'insertion du plus grand nombre d'allocataires du RSA dans un emploi digne et pérenne.

### ***A7 - Agir pour favoriser le retour à l'emploi***

La précarité affecte un nombre croissant d'habitants de notre département, l'augmentation du taux de chômage dans le Doubs ayant pour la première fois dépassé le taux national (en 2009). Face à cette situation, il apparaît absolument nécessaire de conforter et d'améliorer encore notre politique d'insertion dont l'objectif prioritaire est de permettre au plus grand nombre d'accéder à un emploi pérenne.

Les allocataires du RSA sont nombreux et présentent des profils variés : travailleurs modestes, personnes disponibles pour occuper un emploi, publics en situation d'exclusion. Le Conseil général se doit de les accompagner dans leurs démarches d'emploi, au plus près de leurs compétences et des possibilités offertes par les entreprises.

#### **A7.O1 - Organiser les acteurs locaux autour des parcours d'insertion vers l'emploi**

- **Décliner le Programme Départemental d'Insertion (PDI) en trois Pactes Territoriaux pour l'Insertion (PTI), sur chacun des pôles d'insertion du département : Besançon, Montbéliard/Doubs central, Haut Doubs**

Il s'agit de mettre en cohérence les outils déjà existants sur le territoire par chacun des partenaires : formations d'insertion, pré-qualifiantes, ou qualifiantes, accompagnement à la recherche d'emploi (parrainage, forums des métiers...), actions visant la mobilité, accès à la santé, garde d'enfants, offre de logement, d'hébergement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de :

- conventionner avec la Région pour adapter les formations pré-qualifiantes aux capacités des allocataires et à l'offre économique du territoire départemental,
- articuler les actions mises en œuvre avec celles menées par les communautés d'agglomération, notamment dans le cadre de leur Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et avec les communes ou leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour construire des réponses identifiées comme nécessaires pour permettre des parcours d'insertion efficaces,
- contribuer au développement des clauses d'insertion dans les marchés publics de l'ensemble des collectivités et acteurs publics,

- renforcer le partenariat avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). L'offre de service de ces structures sera définie, en lien avec le Conseil départemental de l'IAE, afin de construire les différentes étapes du parcours d'insertion : remobilisation à l'emploi, évaluation des aptitudes et des compétences transférables, mises à disposition d'entreprises ou de particuliers employeurs, mobilisation de l'offre de formation régionale,
- conventionner avec Pôle emploi pour créer les conditions d'un accompagnement vers une insertion professionnelle pour les allocataires du RSA plus éloignés de l'emploi : soutien technique aux référents sociaux, animations d'informations collectives et d'interventions de proximité, participation à l'élaboration des PTI.

Parallèlement, et pour soutenir les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs, allocataires du RSA, le partenariat sera renforcé avec Développement 25 et les chambres consulaires (diagnostics de viabilité de l'entreprise réguliers, points d'étape organisés, mobilisation des prestations de formation ou d'information offertes par les chambres consulaires ou Pôle emploi).

Le développement de ces actions innovantes en matière d'accompagnement, l'augmentation des bénéficiaires potentiels nécessitent de rechercher des partenariats financiers (Fonds Social Européen).

## A7.O2 - Organiser et permettre à chacun un parcours vers l'emploi

### ▪ **Mise en place de plates-formes d'orientation partenariales**

Ces plates-formes composées des services du Département, de Pôle emploi et des CCAS, seront mises en place pour accueillir tous les allocataires pour lesquels l'orientation doit être basée sur un diagnostic affiné et un entretien approfondi. Dans tous les cas, l'avis de l'allocataire doit être prépondérant.

### ▪ **Organisation de quatre équipes pluridisciplinaires**

Ces équipes seront organisées de la façon suivante : une par pôle et une spécialisée pour les travailleurs indépendants ; elles ont pour principale mission l'examen régulier des demandes de réorientation des allocataires bénéficiaires d'un accompagnement social vers un accompagnement professionnel.

L'orientation vers Pôle emploi de tous les allocataires du RSA disponibles pour occuper un emploi, (selon les termes de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008) sera réalisée en s'assurant qu'ils ont accès à l'offre de service de droit commun : inscription comme demandeur d'emploi, diagnostic professionnel, détermination d'un parcours, contractualisation d'un Plan Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE), accompagnement par un référent unique.

### ▪ **Mise en place d'un suivi interne d'évaluation du futur dispositif menant à un emploi pérenne compte tenu des conditions du marché**

Outre les évaluations statistiques, les questions des radiations de Pôle emploi ou d'abandon de l'accompagnement professionnel par l'allocataire lui-même devront être évaluées avec soin afin d'adapter l'accompagnement à l'emploi aux besoins réels du public.

## A7.O3 - Assurer l'accompagnement social de ce parcours vers l'emploi

L'accompagnement est indispensable, il est pour la majorité des bénéficiaires un facteur clef de réussite de leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale, a fortiori dans une

période de crise économique comme celle que traverse notre pays. Il doit permettre, à partir des objectifs fixés en commun avec le bénéficiaire, la mise en place des conditions nécessaires à leur réalisation. Cela implique de :

- garantir en lien avec tous les acteurs (Pôle emploi, CCAS, Espaces d'action médico-sociale et associations spécialisées) à chaque bénéficiaire un accompagnement personnalisé, réalisé soit par un référent emploi soit par un référent social au plus près de son lieu de vie,
- créer et développer dans tous les secteurs les actions nécessaires au parcours individuel en termes de mobilité, garde d'enfants, repères sociaux, lutte contre l'illettrisme, logement...
- veiller à la cohérence des parcours et à la complémentarité des mesures activées afin d'adapter, si nécessaire, les pratiques d'accompagnement.

La mobilisation des représentants d'allocataires au sein de groupes témoins sur chacun des pôles d'insertion sera fondamentale pour permettre d'une part l'adaptation de notre dispositif aux nouveaux besoins et d'autre part l'évaluation des actions mises en œuvre. Ces groupes devront être représentatifs de toutes les catégories d'allocataires. Ils auront pour mission de contribuer à l'évaluation de la politique d'insertion conduite sur leur territoire.

#### ***Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)***

- Actualiser le Programme départemental d'insertion et signer les trois pactes territoriaux
- Conventionner avec la Région, les agglomérations et les villes du département
- Finaliser les nouvelles modalités de partenariat avec les SIAE

#### ***Objectif à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)***

- Mettre en œuvre des outils d'accompagnement individuels et collectifs, des projets territoriaux d'insertion avec la participation des allocataires

#### ***Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)***

- Renforcer l'accès à l'emploi stable et durable des allocataires

#### ***Repères pour une évaluation***

##### ▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Nombre d'allocataires relevant du RSA socle ou du RSA sur chacun des pôles
- Nombre d'allocataires du RSA en activité dans les SIAE
- Nombre d'allocataires du RSA orientés vers Pôle emploi ou vers un accompagnement social
- Participation des bénéficiaires aux groupes témoins

##### ▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Le nombre d'allocataires quittant le RSA socle, accédant donc à une activité est en augmentation
- Le nombre d'allocataires du RSA orientés vers Pôle emploi ayant signé un PPAE
- Le nombre d'allocataires bénéficiant d'un accompagnement social ayant intégré des actions mises en œuvre dans le PTI